

REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunévillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, les membres du Comité de pôle, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 21/09/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en exercice :29

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Jocelyne CAREL, Pierre-Jean COURBEY, Rose-Marie FALQUE, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Gérard RITZ, Matthieu SIGIEL, Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Philippe COLIN, Dominique FOINANT, Bernard MULLER, Jacques LAVOIL, René WAGNER, Philippe DANIEL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN

Mandat de procuration : Jean-Paul FRANCOIS par Gérard RITZ, Fabrice BOYER par Jacques LAVOIL, Jonathan KURKIENCY par Linda KWIECIEN

Absents : Christian GEX, Catherine PAILLARD, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Christophe SONREL

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice HERIAT

Voix consultatives : Sophie LEHE était excusée Claude RICHARD était présent.

Membres présents.....21
Absents ayant donné mandat de procuration.....3
Absents.....5
Votants.....24

Délibération 2022 053

LEADER

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	24	24	0	0	0

LEADER : CANDIDATURE LEADER – VALIDATION DE LA STRATÉGIE LEADER ET STRUCTURE PORTEUSE

Synthèse de la stratégie en annexe

Par délibération n° 2022-012 du 16/02/2022, le Comité de pôle a acté la volonté du Pays du Lunévillois de candidater aux fonds LEADER pour la période 2023-2027. Cette démarche était nécessaire afin de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt permettant au GAL de bénéficier d'un soutien financier pour l'élaboration de la candidature LEADER.

Dans la continuité de cette première étape, le Pays du Lunévillois doit fournir à la Région Grand Est, une délibération attestant que le PETR porte juridiquement le Groupe d'Action Locale, qu'il

approuve la stratégie LEADER, ainsi que la mise en œuvre du plan de développement pour la période de programmation 2023-2027.

La priorité ciblée proposée est :

« Le Pays du Lunévillois, une attractivité renforcée au service d'un territoire en transition »

- 1 finalité : l'attractivité du territoire
- 3 objectifs stratégiques :
 - Valoriser les atouts patrimoniaux et touristiques
 - Dynamiser l'activité commerciale, artisanale et les filières locales
 - Conforter l'animation et la solidarité territoriale
- 1 objectif transversal : la transition écologique
- 5 fiches-actions
 - Fiche-action n°1 : Revaloriser le patrimoine et l'accueil en Pays du Lunévillois
 - Fiche-action n°2 : Dynamiser l'économie du territoire vers plus de proximité et de durabilité
 - Fiche-action n°3 : Accompagner la transition écologique de l'agriculture et de la foresterie du territoire
 - Fiche-action n°4 : Conforter l'animation du territoire vers les transitions durables et la solidarité territoriale
 - Fiche-action n°5 : La coopération

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité du Pôle, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTESTE** que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois porte juridiquement le Groupe d'Action Locale
- **APPROUVE** la stratégie LEADER et le plan de développement pour la période 2023-2027
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre le plan de développement par le biais du Groupe d'Action Locale
- **AUTORISE** le président à engager toute démarche utile et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 octobre 2022
Philippe DANIEL,
Président.

